

Note de service

DESTINATAIRE : Personnel infirmier, personnel de la pharmacie, médecins et autres prescripteurs autorisés.

EXPÉDITRICE : Département de pharmacie

DATE : 2026-01-20

OBJET : **Retrait OIPI-725 Prévention des allergies aux produits de contraste.**

En avril 2025, l'INESSS a publié des documents en lien avec la prévention d'une réaction d'hypersensibilité aux agents de contraste :

Un rapport en soutien

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage_optimal/Agents_contraste_GN_INESSS.pdf

Les annexes

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage_optimal/Agents_contraste_Annexes_INESSS.pdf

Un outil d'aide à la décision

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage_optimal/INESSS_Agents_de_contraste.pdf

Un algorithme décisionnel

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage_optimal/INESSS_Algorithme_Agents_de_contraste.pdf

Le recours à une prophylaxie (corticostéroïdes et/ou antihistaminique) **n'est pas recommandé** compte tenu des données scientifiques disponibles et du faible bénéfice clinique associé à cette pratique.

Dans ce contexte, le comité de pharmacologie a recommandé le retrait de l'OIPI-725. Cette recommandation a été entérinée par l'exécutif du CMDPSF

En remplacement de cette OIPI, vous pouvez vous référer à l'algorithme décisionnel de l'INESSS ci-joint ou disponible dans la section RADIOLOGIE des OIPI du CISSSMO.

SG